Le syndicaliste

Libre et indépendant **juin 2023**

journal de l'UD FO 91 **n°184**

YouTube FO ESSONNE

facebook UDFO91

@udfoessonne

Instagram UDFO91

FO Confédération Générale du Travail ESSONNE

www.udfo91.fr

Au Sommaire :

- ⇨ Edito - La République Sociale est en danger - P.3
- ⇨ Patricia JOLLANT STELLA renforce le Bureau - p.4
- ⇨ Paroles de Militant, Himmad FO CARREFOUR - p.5
- ⇨ Perte d'attractivité dans la fonction publique … - p.6 et 7
- ⇨ Attaque contre la bourse du travail de Massy - p.8 et 9
- ⇨ Le Comité Départemental de l'UD - p.10 et 11
- ⇨ Résolution du Comité Départemental - P.12 et 13
- ⇨ Macron veut livrer les lycées professionnels et la jeunesse au monde de l'entreprise ! - p.14 et 15
- ⇨ Assemblée Générale de l'UL d'Etampes - P.16 et 17
- ⇨ inFO handicap - p.18 et 19
- ⇨ Hommage à la commune de Paris - p.20 et 21
- ⇨ Calendrier des stages FO en Essonne - P.22

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte,

Secrétaire Général de l'UD **FO** 91

Carine DORMY

Trésorière UD FO 91

Patricia JOLLANT STELLA

Membre du bureau UD FO 91

Himmad BENCHEIKH

Secrétaire Syndicat FO CARREFOUR Sièges

Thierry DEJEAN

Secrétaire SNETAA FO 91

Daniel ROUSSEAU,

Président de l'UDR **FO** 91

Françoise ROUSSEAU,

Représentante au CDCA **FO** 91

Karen ECHARD,

Assistante administrative de l'UD **FO** 91

Articles de la **FEC FO** et du secteur handicap de la **CGTFO**

Crédits Photos : **UD FO 91 - URIF FO - et autres**

Journal de l'Union Départementale *CGT- Force Ouvrière* de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57 - mail :**udfo91@force-ouvriere.fr** - site : **www.udfo91.fr**

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348 -Impression : **FEC FO**

LA REPUBLIQUE SOCIALE EST EN DANGER - Edito

Le Gouvernement continue à détricoter la République Sociale. Au nom d'une lutte contre la fraude et l'oisiveté, il infantilise les plus précaires et met les enfants au travail.

Pas de doute que les bénéficiaires de cette régression sociale seront les entreprises et administrations utilisatrices de cette nouvelle main-d'œuvre très bon marché.

Le travail obligatoire pour les bénéficiaires du RSA rémunéré par l'Etat. Donc pas de salaire, pas de cotisation, pas de droit.

Sous couvert de stage, de découverte de l'entreprise, d'alternance, tout est bon pour livrer nos enfants aux employeurs avec une faible contrepartie. C'est les exposer à une usure prématurée et aux risques d'accidents du travail.

Des salariés qui partent à la retraite se voient rappelés pour compléter les annuités pour avoir une retraite complète. Voilà le résultat de la précipitation de mettre en œuvre la contre-réforme des retraites qui est toujours rejetée par la majorité des travailleurs.

Tout ce fatras n'aura qu'un impact, c'est le dumping social contre les salariés travaillant pour élever leurs enfants, et parfois pour aider leurs parents… comme conseillé dans des pubs qui font la leçon aux enfants et « petits enfants ».

Hors de question ! Pour s'opposer réellement à cette dérèglementation, il faut organiser la grève dans tous les secteurs. On ne pourra pas tenir dans ces conditions et nous ne pouvons pas laisser détruire notre héritage.

Les enfants à l'école pour s'instruire et les parents au travail pour un vrai emploi avec un vrai salaire !

"On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est." (Jean JAURES)

Alors soyons des femmes et des hommes libres et émancipés. Reprenons notre avenir en main en brisant nos chaînes.

Et empêchons le retour du travail des enfants.

Une seule réponse, organisons la résistance en créant des syndicats FO partout pour construire le rapport de force par la grève.

PATRICIA JOLLANT STELLA

renforce le bureau de l'UD FO 91

Depuis 20 ans, Patricia milite au sein de Carrefour.

Employée de caisse à Carrefour Drancy, Patricia intègre l'équipe du CE et du CHSCT, instances très sollicitées dans un magasin.

Rapidement, elle prend des responsabilités et travaille avec les DS du magasin sur divers sujets pour défendre l'intérêt des salariés. Professionnellement, elle évolue dans différents postes (accueil, rouleur, service financier extérieur et intérieur, remplacement au service paie puis au service comptabilité, les recalages et les inventaires de nuit) ce qui lui a permis de connaître la réalité du terrain.

Ce parcours a renforcé ses convictions et son esprit d'équipe et militant.

En 2010, elle intègre Carrefour sièges, ainsi que l'équipe d'un des plus gros syndicats FO de l'Essonne. Patricia a continué son implication au CE et depuis, 5 ans, occupe le poste de trésorière du syndicat. Au sein du CSE, elle est Représentante syndicale et Déléguée Syndicale FO au sein d'Interdis.

Après un mandat de conseiller du salarié, où elle s'implique dans la défense des salariés des très petites entreprises, lieu de désert syndical… Ces salariés qui ont, eux aussi, le droit au respect et d'être défendu pour le respect de leurs droits. C'est tout naturellement qu'elle a évolué comme conseiller prud'homal pour défendre l'intérêt de tous à un autre niveau.

Elue depuis deux ans à la commission exécutive de l'UD, elle a ouvert son esprit à l'interpro. Sa présence et son implication dans les manifestations locales et régionales confirment son militantisme. Grâce à ce parcours et cette vision large, le Secrétaire Général de l'UD l'a sollicitée pour intégrer le bureau de l'Union Départementale où elle pourra partager son expérience.

Depuis le 6 mars 2023, Patricia a été élue à l'unanimité membre du bureau de l'UD FO 91.

Composition du nouveau bureau de l'UD Essonne

Fonction	Nom
Secrétaire Général	**LE COMTE Christophe** (FNAC)
Trésorière Générale	**DORMY Carine** (DGFIP)
Trésorière Générale Adj.	**TRIQUENAUX Sabine** (DGFIP)
Secrétaire Général adj.	**ER ROUFI Laaziz** (XPO LOGISTICS)
Secrétaire Général adj.	**ROUSSEL David** (Ecole Moulin à Vent)
Membres du bureau	**AUBERTIN Stéphane** (ISOCHEM)
	JOLLANT STELLA Patricia (CARREFOUR SIEGES)
	MALACRINO Giuseppe (AP-HP Dupuytren)
	LEVEQUE Fabrice (AUCHAN BRETIGNY)

PAROLES DE MILITANT

Himmad BENCHEIKH

Secrétaire du Syndicat FO CARREFOUR Sièges

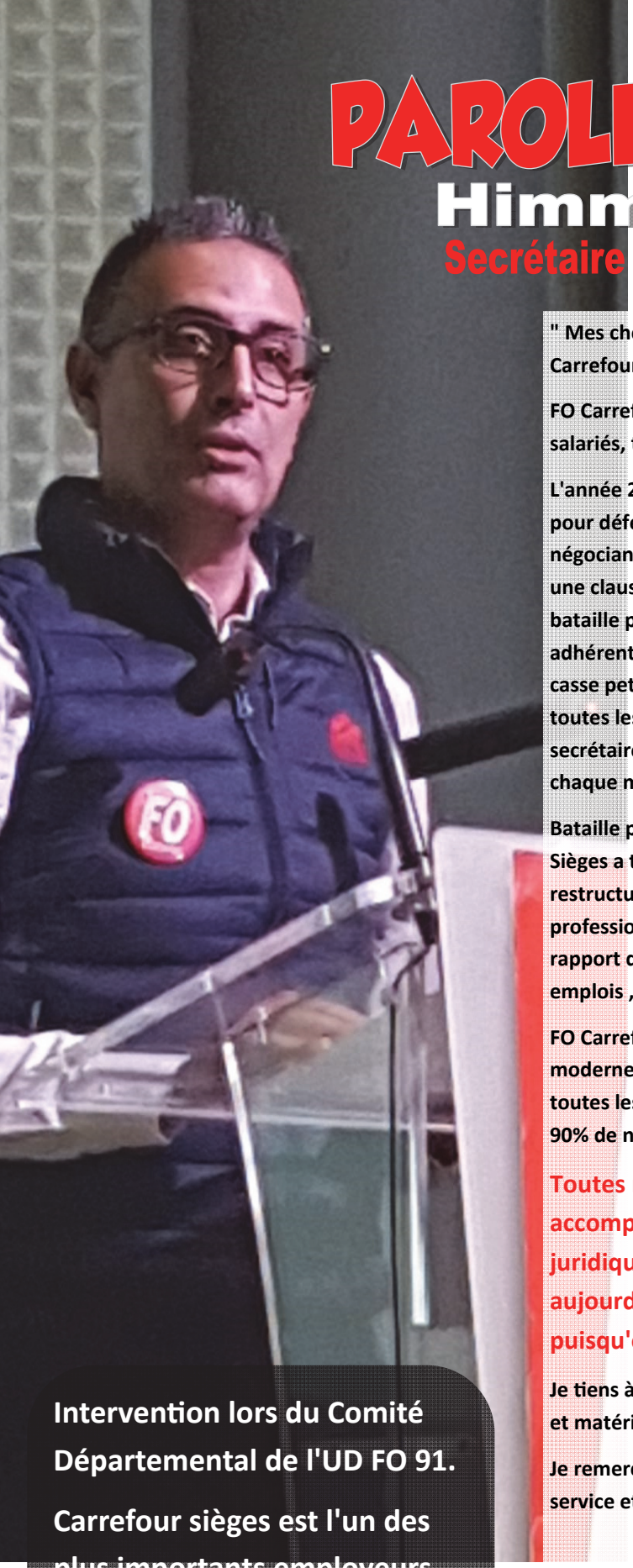

" Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO Carrefour Sièges.

FO Carrefour Sièges n'a jamais cessé de défendre les droits de tous les salariés, tous collèges confondus, employés, cadres et Agents de maîtrise.

L'année 2023 est L'année de tous les combats pour notre syndicat: bataille pour défendre le pouvoir d'achat des salariés en revendiquant et négociant lors des NAO pour augmenter les salaires et à chaque fois avec une clause de revoyure en cas de dérapage significatif de l'inflation, bataille pour défendre nos retraite, FO Carrefour Sièges a mobilisé ses adhérents et les salariés des Sièges pour faire bloc à ce gouvernement qui casse petit à petit nos acquis sociaux, et notre syndicat a été présent à toutes les manifestations, et au passage je remercie L'UD 91 et son secrétaire Christophe LE COMTE pour les moyens mis à notre disposition à chaque mobilisation.

Bataille pour préserver et sauvegarder l'emploi des salariés, FO Carrefour Sièges a toujours été présent aux côtés des salariés lors des Plans de restructurations annoncés par le Groupe Carrefour, par sa force et le professionnalisme de ces délégués et militants a réussi à rétablir un rapport de force favorable aux salariés pour préserver leurs emplois ,droits et acquis.

FO Carrefour Sièges a su se moderniser, en adaptant une communication moderne, numérique et écologique pour parler et communiquer avec toutes les catégories des salariés et surtout aux jeunes et aux cadres, car 90% de nos adhérents sont de l'encadrement

Toutes nos actions, que ce soit sur le terrain ou en accompagnement des salariés ,ou via notre permanence juridique au siège de Massy, ont donné des résultats, car aujourd'hui les salariés nous font confiance via les urnes puisqu'on est le syndicat majoritaire sur les Sièges Carrefour.

Je tiens à remercier tous les camarades de L'UD91 pour leur soutien moral et matériel.

Je remercie aussi la fédération FO FGTA qui a mis tous les moyens à notre service et au service de nos adhérents.

Vivre FORCE OUVRIERE,

Vive l'UD 91 et la FGTA FO,

Vive FO Carrefour Sièges. "

Intervention lors du Comité Départemental de l'UD FO 91.

Carrefour sièges est l'un des plus importants employeurs de l'Essonne et notre syndicat FO est le premier syndicat du Privé dans notre département.

PERTE D'ATTRACTIVITÉ

DE LA FONCTION PUBLIQUE :

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR GUÉRINI,

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

« UN SERVICE PUBLIC QUI MARCHE, C'EST QUAND LES PROBLÈMES DES CITOYENS SONT RÉGLÉS PAR DES AGENTS DONT ILS CONNAISSENT LES PRÉNOMS ET LES SOURIRES. »

COMPTE LINKEDIN DE MONSIEUR STANISLAS GUÉRINI POST DU 11 MAI 2023.

AU TRAVAIL, MONSIEUR LE MINISTRE !

Monsieur Guérini,

En votre qualité de Ministre de la Fonction publique (et pas uniquement que de sa transformation), nous vous proposons de redonner le sourire aux agents !

Et ce n'est vraiment pas compliqué de redonner le sourire aux agents : il suffit d'augmenter leurs salaires !

Pour rappel, après toutes les dernières réformes, les grilles indiciaires, base de la rémunération des agents de la fonction publique, ont fait l'objet de tassements sans précédent.

En effet, les agents de catégorie C (recrutés au niveau brevet des collèges) resteront 12 ans à l'indice minimum (niveau SMIC) et pour les agents de catégorie B (recrutés au niveau baccalauréat), c'est 3 ans.

Quand aux agents de la catégorie A (recrutés au niveau bac+3), la grille indiciaire démarre à peine 10% au-dessus du SMIC.

Et vous vous posez toujours la question de savoir pourquoi la Fonction publique n'est plus attractive ?! Croyez-vous qu'un jeune sortant de l'université va naturellement se tourner vers les métiers de la Fonction publique avec de telles perspectives de salaires ?

D'autre part, notre statut « ferait peur aux jeunes ». Encore une fois, c'est une mauvaise blague !

Pour rappel et entre autres, notre statut est le garant de notre intégrité. Intégrité par rapport à n'importe quel politique, car en effet, les politiques passent, les fonctionnaires restent. Ils restent à l'ouvrage : par beau temps, par temps de covid, par temps de crise...

Enfin, nous apprenons que les fonctionnaires ne toucheront pas « la prime Macron ». Les fonctionnaires ne souhaitent pas du saupoudrage mais une augmentation de leurs salaires.
Qui dit augmentation de salaire, dit cotisations salariales et patronales et donc renflouement des caisses de retraite et de sécurité sociale !

Au travail, Monsieur le Ministre !

Attaque contre la Bourse du travail de Massy.

FO n´a rien lâché !

La Bourse du travail de Massy, où loge depuis toujours notre Union Locale, a été construite en 1992 pour les organisations syndicales massicoises.

Date symbolique, c'était le centième anniversaire de la fédération des Bourses du travail.

De plus ce bâtiment n'a pas couté un centime à la commune.

Ce bâtiment était dédié uniquement aux Organisations Syndicales pour que les salariés des environs puissent se réunir en toute discrétion, sans que leur employeur ne mette son nez dans leurs affaires.

C'est un espace de liberté pour les salariés.

La ville de Massy a connu un essor incroyable, de la friche industrielle nous avons vu surgir des enfilades de bureau, dont le siège de Carrefour où nous sommes la 1ère organisation syndicale, sans oublier toutes les autres implantations du public comme du privé. Massy est la ville principale de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Cette agglomération a une portée internationale.

De ce fait, la bourse du travail devient de plus en plus importante. C'est l'avis unanime des Organisations Syndicales qui y logent.

En effet, le bâtiment appartient à la commune de Massy et c'est sous son impulsion qu'elle a été construite pour les organisations syndicales.

Les majorités passent, mais les organisations syndicales restent ! Il serait invraisemblable que les organisations syndicales soient obligées de se modeler aux envies de telle ou telle orientation politique de la ville.

Pour FO, c'est pour cela que nous sommes attachés à notre indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques.

Cette majorité, qui n'a pas su s'organiser, voudrait y implanter un espace associatif.

N'ayant pas prévu de structure pour les accueillir, la municipalité a eu la riche idée d'annexer une grande partie de la Bourse du Travail. Pour un certain temps… ou un temps incertain.

Une Bourse du Travail n'est pas une maison des associations et l'Union Locale FO de Massy invite vivement la municipalité à construire un lieu pour les loger.

Pour les Unions Locales présentes dans le bâtiment, il est hors de question d'être mis à la marge.

C'est ensemble qu'elles comptent bien rentrer en résistance contre la volonté de la Mairie de réduire l'expression des Organisations Syndicales en particulier dans une période des plus tendues à cause du dossier des retraites, du renouvellement des CSE, des attaques contre les services publiques… n'en jetez plus.

Au moment où la situation s'améliore pour la Bourse du travail d'Evry, c'est au tour de Massy…

L'Union Départementale FO de l'Essonne apportera tout son soutien aux actions décidées par son UL. La fête des associations sera l'occasion de porter à la connaissance des massicois l'initiative liberticide de la Mairie.

Le Maire de Massy renonce à son projet de réquisitionner des locaux syndicaux à la Bourse du Travail de Massy !

Le Maire de Massy a reçu le 22 mai à 16h30 les représentants des syndicats (3 FO, 3 CGT, 1 CFDT et 2 Solidaires en tant qu'observateurs)

Après avoir assuré que son but n'était pas de remettre en cause le bon fonctionnement des syndicats, il a essayé de justifier sa demande de prêt « provisoire » de locaux « pas utilisés de manière indispensable » (sic) pour une association de quartier. Il s'est dit pris de court par notre réaction (rassemblement de samedi matin lors de sa réunion publique) et souhaite trouver un terrain d'accord.

Les représentants de la CGT et de FO ont clairement fait état de leur opposition à ce projet pour les raisons déjà exposées dans un courrier intersyndical. La crainte pour FO, c'est à terme d'être expulsés de la Bourse du Travail comme cela s'est produit dans d'autres communes. Une convention a été signée en 1992 entre la mairie et les syndicats, elle doit être respectée et l'usage de la grande salle de la Bourse du Travail doit prioritairement être réservé aux syndicats, ce qui n'est pas le cas.

La lettre du Maire de l'époque, Claude GERMON, a été lue lors de l'entretien (ci-joint). Elle rappelle clairement la volonté de la Commune de mettre à disposition de façon « définitive » les « locaux de la nouvelle Bourse du Travail » .

Le Maire s'est défendu de vouloir dessaisir les syndicats de leurs locaux : « ce n'est pas notre objectif », « je ne vais pas utiliser la force », « sur le long terme, la volonté de la mairie n'est pas de vous sortir des locaux »…

Face à la ferme opposition de FO et CGT, le Maire a fini par déclarer : « Si la réponse est non, on fera autrement ». Dont acte.

Les Organisations Syndicales ont obtenu gain de cause mais la question de l'utilisation de la grande salle reste toujours posée. La vigilance est de mise.

Les Organisations Syndicales ont annulé la diffusion de tracts prévue ce soir devant la Mairie, lors du conseil municipal.
Un pot fraternel est prévu à la réunion intersyndicale du mercredi 24 à 18h30, où sera fait un point de la situation.

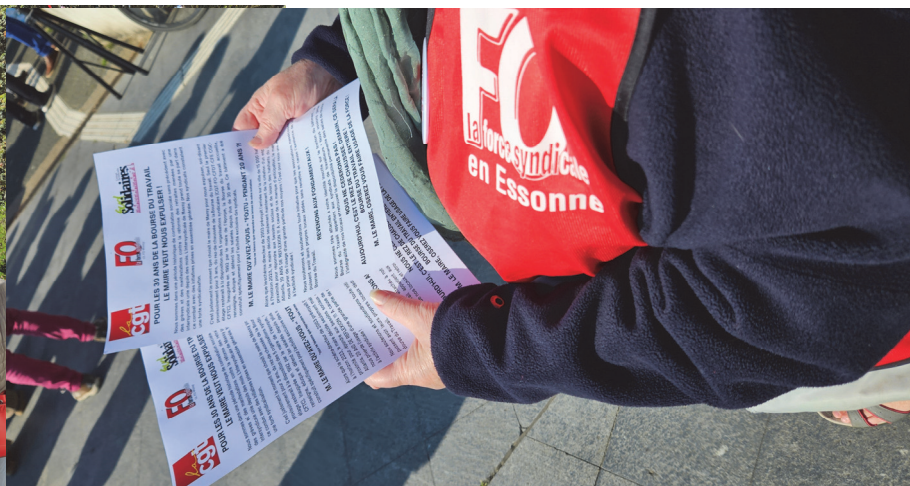

COMITE DEPARTEMENTAL ENTRE NOUS 2023

COMITE DÉPARTEMENTAL FORCE OUVRIÈRE DE L'ESSONNE
14 AVRIL 2023
A 8H30

FO
UNION DEPARTEMENTALE FO 91
12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY
TÉL 01 60 78 15 57 - WWW.UDFO91.FR

INSCRIPTIONS À
UDFO91@FORCE-OUVRIERE.FR

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU COMITÉ

UN COMITÉ REVENDICATIF

Une centaine de militants réunis au comité départemental de la CGT-FO de l'Essonne
Entre-nous !

UNION DÉPARTEMENTALE FO 91 - 12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA -91000 EVRY
TEL: 01 60 78 15 57 - UDFO91@FORCE-OUVRIERE.FR- WWW.UDFO91.FR

RESOLUTION

ESSONNE

DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 14 avril 2023

Le Comité Départemental de la CGT-FO de l'Essonne, réuni le 14 avril 2023 au sein de la Bourse du travail, condamne toutes les attaques gouvernementales et patronales contre les intérêts des salariés. Il rappelle que le principal préalable à l'action syndicale repose sur la liberté et l'indépendance syndicale.

Le Comité rappelle son attachement à la Charte d'Amiens en particulier en ce 75ème anniversaire de la création de la CGT-FO qui avait pour raison de retrouver sa liberté et son indépendance vis-à-vis du parti communiste français.

Le Comité rappelle sa condamnation des guerres qui sévissaient, déjà, en Ukraine et ailleurs l'année dernière. Il présente toute sa solidarité aux syndicats des pays concernés et plus largement à tous les travailleurs et leurs familles, victimes des profiteurs de guerres.

Nos Retraites

Le Comité Départemental réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite.

Le Comité salue toutes les mobilisations extraordinaires et historiques qui se sont dressées contre l'allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission Européenne.

Le Comité rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour au départ à la retraite à 60 ans, avec un maximum de 37,5 annuités de cotisations et le calcul sur les 10 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public. Plus que jamais, les conditions sont réunies.

Le Comité exige la fin des déficits organisés. C'est pour cela qu'il revendique : la fin des exonérations sociales, la mise en œuvre de l'égalité salariale et l'augmentation des retraites et des pensions. Ces trois éléments suffisent à satisfaire nos revendications en matière de retraite.

Le Comité réuni en même temps que le Conseil Constitutionnel qui doit rendre son avis sur la loi sur les retraites, réaffirme sa détermination pour le retrait de la loi. Nous continuerons à porter nos revendications pour améliorer nos conditions de vie en particulier quand une loi va à l'encontre de nos intérêts.

Le Comité réaffirme sa condamnation de toute forme de violences organisées par l'Etat, ce qui nuit au bon déroulement de toutes nos manifestations. Il dénonce le cynisme du Président de la République qui, à travers une intervention totalement décalée, a jeté de l'huile sur le feu. La situation appelle une réponse politique urgente, qui ne peut être l'instrumentalisation des forces de sécurité contraintes par les ordres reçus de s'opposer aux travailleurs qui expriment légitimement leur colère.

Le Salaire et la protection sociale

Le Comité s'oppose à l'association capital/travail qui va à l'encontre du syndicalisme libre et indépendant. Le Comité réaffirme que seul le salaire a d'importance en terme de revenu. C'est sur lui que repose le financement de notre protection sociale que l'on appelle aussi « salaire différé ». C'est l'expression la plus haute de la Solidarité en opposition à l'individualisation et à la collaboration de classes.

C'est pour cela que le Comité invite à nouveau tous ses syndicats à exiger des augmentations de salaire

conséquentes pour faire face à l'augmentation des prix.

Le Comité exige l'arrêt de la CSG et le financement intégrale de la Sécurité Sociale par cotisations sociales. Le Comité défend une Sécurité Sociale pleinement opérationnelle, dotée d'un financement suffisant pour prendre en charge l'ensemble des soins de la population. Faire reposer sur l'employeur et les agents une partie de la couverture santé favorise un système assuranciel tendant vers la privatisation de la Sécurité Sociale.

C'est l'indépendance que voulaient nos camarades fondateurs de la Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage. Notre organisation en a la maternité.

Le Comité revendique :

- ⇒ **L'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites, et leur réindexation sur l'inflation,**
- ⇒ **Le passage du SMIC à 1800€ brut,**
- ⇒ **L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, et pour les assimilés, avec le rattrapage de 25% de retard accumulé depuis l'an 2000,**
- ⇒ **Les 183€ pour tous les salariés du secteur médico-social dans le public comme dans le privé,**
- ⇒ **Le blocage des prix,**
- ⇒ **Le rétablissement d'une fiscalité réellement progressive,**
- ⇒ **La relocalisation des emplois industriels,**
- ⇒ **L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage,**
- ⇒ **L'arrêt immédiat de la marchandisation de la Santé, en particulier en confiant nos anciens à des groupes financiers comme ORPEA, par la création d'EHPAD publics à la portée de tous,**
- ⇒ **Le maintien de tous les centres de santé CPAM,**
- ⇒ **La réintégration des personnels suspendus du fait du pass sanitaire.**
- ⇒ **Le maintien et la réouverture de lits, des hôpitaux**
- ⇒ **L'arrêt des fusions d'hôpitaux**
- ⇒ **L'arrêt des contre-réformes qui détruisent l'école publique et l'accès aux qualifications**

La besogne est importante, c'est pour cela que le Comité appelle tous ses militants à continuer de construire notre organisation en faisant adhérer largement.

Le Comité invite l'ensemble des adhérents à prendre contact avec leurs proches et leur voisinage pour monter des listes FO lors des élections des CSE, pour porter notre voix au plus proche des salariés et au plus haut des négociations pour renforcer nos fédérations et notre Confédération.

Renforcer notre organisation, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

Votée à la majorité, 3 contre, 1 abstention

Macron veut livrer les lycées professionnels et la jeunesse au monde de l'entreprise !

Jeudi 4 mai 2023 au LP Bernard Palissy de Saintes, Emmanuel Macron a annoncé son projet de réforme des LP dont il justifie le fondement en présentant un constat d'échec des lycées professionnels.
La clé de voûte de la réforme : imposer les entreprises privées au cœur des LP, de leurs formations et de leurs diplômes.
Mais qui a dégradé le lycée professionnel, sinon Macron et ses ministres Blanquer et Pénicaud qui, en 2018, ont supprimé 30% des heures de cours disciplinaires en LP et imposé la généralisation de l'apprentissage !

Chacune des mesures de cette contre-réforme est une attaque contre les LP, les PLP et leur statut, ainsi que les jeunes :

⇒ Une nouvelle carte des formations, décidée par les régions et les branches patronales : c'est l'éclatement du service public de la formation professionnelle sous statut scolaire qui sera décidé au niveau des territoires selon les besoins immédiats des patrons et du bassin d'emploi mais aussi au niveau de chaque lycée.

⇒ Des dizaines de formations seront fermées pour les jeunes et des centaines de postes d'enseignants seront supprimés, à commencer par les formations tertiaires.

⇒ La suppression de dizaines de diplômes au profit de formations complémentaires, de certificats de professionnalisation. Tout sauf des diplômes reconnus dans les conventions collectives et qui permettent d'accéder aux grilles de salaires des branches professionnelles.

⇒ Un système de "mentorat" par des salariés d'entreprises, doublé de dispositifs hors-Education nationale (mission locale, école de la 2eme chance, etc.), au lieu de rendre toutes les heures nécessaires à l'instruction et à l'enseignement professionnel des jeunes par les enseignants, en heures de cours disciplinaires.

⇒ Le recrutement de "professeurs associés", des professionnels recrutés hors statut. C'est la destruction programmée du statut avec l'institutionnalisation et la généralisation du recrutement au contrat pour les enseignants.

⇒ **L'ouverture de l'École aux entreprises et aux collectivités locales dès la 5ème en y associant des PLP.** Il s'agirait de faire découvrir des métiers aux enfants, âgés d'à peine 12 ans, tout cela sur leur temps de cours.

⇒ **Une bonification pour les élèves stagiaires de 50 à 100 euros par semaine selon la classe, payée par l'Etat.** Mais les élèves de LP ne sont pas des salariés qui devraient travailler gratuitement pour les patrons, avec une aumône versée par l'Etat, sans les droits dus aux salariés (retraite, maladie, chômage, etc.). Les aides aux élèves de LP, comme pour tous les élèves de France, doivent se faire dans le cadre des bourses scolaires.

⇒ **La « Terminale sur mesure »** serait calquée sur le rythme du Baccalauréat général pour l'organisation des épreuves anticipées en mars. Alors même que ni les résultats du bac, ni les résultats de Parcoursup ne seraient encore connus, les élèves devraient se positionner sur leur avenir et choisir entre une poursuite d'études ou le monde du travail. Ces élèves devraient passer le dernier trimestre, soit un tiers de l'année scolaire, en entreprise avec un accompagnement par Pôle Emploi. Ce n'est plus l'École !

⇒ **Mise en place du Pacte supposé revaloriser nos salaires pour faire passer toutes ces destructions et contraindre les PLP à accepter ces mesures et les nouvelles missions** qui en découleront. Après avoir bloqué depuis 2000 le point d'indice de la fonction publique entraînant une perte de 30% du pouvoir d'achat des fonctionnaires et donc des enseignants, c'est un chantage scandaleux ! C'est une attaque sans précédent contre notre statut par le biais de la contractualisation de nos missions.

Exigeons le retrait immédiat de la réforme du LP !

Avec ce projet de réforme, Macron livre les lycées professionnels aux entreprises privées. C'est une position assumée.

Macron l'a dit, anticipant dans son discours les oppositions à sa réforme :

« on va me dire qu'on donne les LP aux entreprises, mais que tous ceux qui défendent le système actuel en répondent ».

Livrer la formation professionnelle publique aux entreprises c'est aussi en finir avec le statut des enseignants en faisant des entreprises et des professionnels le vecteur de la formation professionnelle à la place de l'école et des enseignants.

C'est aussi la destruction programmée, dès la rentrée 2023, de l'Education Nationale avec l'autonomie des établissements et le choix des formations laissé aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux chefs d'établissement.
C'est un tournant majeur qui fait glisser les LP vers le ministère du Travail pour calquer le modèle de l'apprentissage.

C'est la privatisation des lycées professionnels !

L'objectif est de détruire la formation professionnelle sous statut scolaire, les formations et les diplômes des jeunes et de fournir aux entreprises une main d'œuvre non diplômée pour faire baisser le coût du travail.

Ce que nous voulons au contraire, c'est :

- ⇨ **Le maintien de tous les lycées, de toutes les formations, de tous les diplômes, de toutes les classes et de tous les postes ;**
- ⇨ **La restitution de toutes les heures disciplinaires supprimées par la réforme Blanquer ;**
- ⇨ **Le maintien de la formation professionnelle publique, laïque et gratuite sous statut scolaire dans l' Education Nationale ;**
- ⇨ **Le maintien du statut de PLP ;**
- ⇨ **Des bourses d' études pour que tous les jeunes puissent étudier sereinement ;**
- ⇨ **La revalorisation sans contrepartie des salaires des enseignants par la revalorisation du point d' indice de la fonction publique.**

Les PLP, avec l'intersyndicale, se sont largement mobilisés à l'automne 2022 après les annonces sur la réforme des LP.
Un premier recul a été gagné par une mobilisation historique.
Alors que le climat social est explosif et que la population continue à se mobiliser contre la « mère de toutes les réformes »,
celle des retraites, Emmanuel Macron engage une attaque sans précédent contre le service public de l'enseignement
professionnel et contre la jeunesse. Dans ce contexte, cette réforme, qui touche plus que les PLP, nous pouvons la bloquer !

Nous exigeons le retrait de ce projet de réforme tout comme nous exigeons l'abrogation de la loi sur les retraites.

Le SNETAA FO 91 appelle tous les PLP à se réunir en Assemblées Générales, pour décider ensemble des moyens pour bloquer le gouvernement et exiger le retrait inconditionnel.

FORCE OUVRIERE

DE RETOUR DANS LE SUD ESSONNE

Voilà chose faite, notre Union Locale est à nouveau rouverte dans le sud de l'Essonne, à Etampes, exactement au 20 place du jeu de paume, à la Bourse du Travail.

Une dizaine de camarades étaient attendus (pas évident les redémarrages) et au final, c'est une trentaine de militants Femmes, Hommes, du public comme du privé, des actifs et des retraités travaillant ou habitant à Etampes ou dans ses environs qui ont pu prendre la parole pour faire un point sur leurs secteurs d'activité de la Santé, de l'Enseignement, de l'Action Sociale, d' Hypermarchés, Commerce, Finance Publique, Sécurité Sociale, Chimie… etc.

De ces riches échanges, le point le plus cité reste les salaires, puis les conditions de travail et les retraites. Un constat est fait que l'Etat comme le patronat rogne sur les droits des salariés et détruit l'emploi.

Dans le sud Essonne, les services publics ne sont pas épargnés de toutes les attaques lancées depuis Matignon. Cette partie rurale du département est déjà pauvre en infrastructure pour répondre aux besoins des habitants.

Les Camarades ont pu aussi élire , à l'unanimité, un nouveau bureau dont la composition sera communiquée à la Mairie.

Cela permettra d'avoir un réel interlocuteur, le nouveau Secrétaire Benoît SOIBINET qui est à l'initiative de la relance de l'Union Locale.

Une demande de réaffectation de local est en cours de demande, la boîte aux lettres est fonctionnelle. FO est de retour.

Comme toutes les Unions Locales de l'Essonne, l'UL d'Etampes est rattachée à l'Union Départementale, conformément aux statuts des UL et de l'Union Départementale.

Bien entendu, l'appel à la manifestation du 6 juin a été rappelé et que seule la grève permettra une mobilisation conséquente et une gêne pour obtenir satisfaction de nos revendications.

POUR PREPARER L'AG, RIEN NE VAUT UNE BONNE DIFF !

Un bon accueil de la part des travailleurs et des habitants Etampois

Cette diffusion, à la gare d'Etampes, s'est faite sur la base du tract de présentation de notre organisation "Le syndicat dans mon quotidien, c'est…" . Les discussions nous ont permis de confirmer que la question des retraites n'était pas derrière nous.

La dizaine de militants FO ont pu rappeler qu'une journée de grève et de mobilisation était prévue le 6 juin et qu'une assemblée générale FO se tenait le 25 mai à l'Union Locale située au 20 place du jeu de paume.

Les jeunes présents à la gare sont venus à notre rencontre pour nous questionner sur le rôle du syndicat. Comme quoi la jeunesse est intéressée.

Composition du nouveau bureau de l'Union Locale d'Etampes

Secrétaire

Benoit SOIBINET (Hypermarché)

Secrétaire Adjoint

Anne-Marie GABRIEL (Hôpital)

Trésorier

Benoit CUEILLE (Enseignement)

Trésorier adjoint

Martine ANGONIN (Hôpital)

Archiviste

Sophie DELAGE (Enseignement)

FO Mission Handicap Confédérale

FOIRE AUX QUESTIONS !

Inaptitude - Invalidité Modalités de travail - Retraite

Toutes les questions sur : https://handicap.force-ouvriere.org/faq

Inaptitude

⇨ J'ai été déclaré inapte à mon poste de travail. Le médecin du travail préconise le télétravail. Mon employeur s'y refuse au prétexte qu'il n'existe pas d'accord télétravail dans l'entreprise. Peut-il me licencier ?

Non !

L'employeur est tenu de se conformer aux préconisations faites par le médecin du travail. Pour répondre à son obligation loyale de reclassement, il doit proposer un autre emploi approprié aux capacités du salarié ou au moins comparable à l'emploi précédemment occupé, et en cas de nécessité par la mise en place du télétravail. Par ailleurs, il devra s'assurer que les fonctions soient bien compatibles avec ce mode d'organisation.

Bon à savoir : l'aménagement d'un poste en télétravail peut résulter d'un avenant au contrat de travail, sans qu'il y ait d'accord télétravail dans l'entreprise.

Invalidité

⇨ Je suis reconnue en invalidité 2ème catégorie. Puis-je travailler ?

OUI !

Une personne en invalidité 2ème catégorie peut être déclarée apte à un poste de travail par le médecin du travail.

Pour acter l'aptitude au poste, une évaluation par le médecin-conseil est effectuée ; un volume d'heures de travail est alors déterminé et des aménagements spécifiques peuvent être préconisés par le médecin du travail.

Parallèlement, il convient de faire vérifier les droits administratifs auprès de la caisse d'assurance-maladie.

Bon à savoir : la pension d'invalidité est plafonnée en fonction du salaire de la personne.

Retraite

⇨ J'ai bénéficié d'un départ anticipé à la retraite à 60 ans. Puis-je prétendre au bénéfice de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées (ASPA) ?

OUI, sous certaines conditions de ressources :

- l'**Aspa** est une allocation différentielle, c'est-à-dire que son montant varie suivant les **ressources** du bénéficiaire. Elle sert à porter celles-ci au montant du **plafond de ressources** soit, au 1er janvier **2020**, à 903,20 € par mois pour une personne seule, et 1 402,22 € pour un couple.

certaines ressources ne sont pas prises en compte pour en savoir plus consultez le site : Service-Public.fr
les sommes versées au titre de l'ASPA sont dues après décès (uniquement sur la partie succession sans en dépasser un certain montant).

Communiqué
d'ANNE BALTAZAR
Conseillère confédérale en charge du handicap
MISSION HANDICAP CONFÉDÉRALE

À quand l'égalité réelle pour les travailleurs handicapés ?

Dans le rapport annuel d'activité du Défenseur des droits, publié le 17 avril dernier, pour la 6e année consécutive, le handicap reste la 1re cause de saisine du Défenseur des droits pour discrimination, principalement à l'emploi : 20 % pour le secteur privé, 22 % pour le secteur public !

À cette même date, la France est épinglée pour violation des articles 11.1, 15.1, 15.3 et 16 de la Charte sociale européenne dans la mise en œuvre d'une véritable politique inclusive des personnes en situation de handicap (conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux) !

Par ailleurs, le 26 avril se tenait la 6e Conférence nationale du handicap (CNH), le Président de la République exprimait sa volonté « d'améliorer le quotidien des personnes handicapées ». S'en est suivi une série d'annonces notamment, entre autres, sur l'emploi sans véritablement indiquer leur date d'effet ni même les moyens assortis à leur effectivité !

C'est pourquoi, FO tient à rappeler ses revendications principalement en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap notamment sur :

- ⇨ le maintien dans l'emploi afin de lutter contre la désinsertion professionnelle. Rappelons qu'aujourd'hui ¾ des inaptitudes se soldent par un licenciement pour inaptitude entraînant un chômage de longue durée ;
- ⇨ la négociation des accords handicap de droit commun en instaurant un contenu opposable à l'instar des accords agréés ;
- ⇨ l'amélioration, plus que jamais, des droits à la retraite des personnes handicapées :
  - pour l'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés, la réintroduction du critère RQTH et la diminution de la durée de cotisation exigée,
  - a bonification des droits à retraite pour chaque année travaillée en situation de handicap,
  - la mise en place d'une retraite progressive anticipée dès 55 ans.

Du chemin reste encore à parcourir pour faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi, tout en continuant le combat contre la réforme des retraites qui ne contient aucune mesure positive pas même pour les travailleurs handicapés, FO restera vigilante sur la mise en œuvre effective des annonces faites dans le cadre de la CNH et s'emploiera avec force et conviction à faire entendre et obtenir ses revendications !

Comme tous les ans le 1er Mai, l'Union Régionale FO d'Ile-de-France a invité la Fédération nationale de la Libre Pensée à un rassemblement devant le Mur des Fédérés au cimetière du Père Lachaise là où ont été fusillés par centaines les derniers combattants de la Commune de Paris en 1871. Avec l'URIF FO, étaient également présents des représentants de la CGT et de la FSU. Le Secrétaire Général de la Confédération y assistait également.

Hommage à la Commune de Paris

Cette année, ce rassemblement avait une dimension particulière après les trois mois écoulés de grèves et de manifestations pour obtenir le retrait et maintenant l'abrogation de la contre-réforme des retraites qui punit les salariés de 2 ans de travail supplémentaires avec une pension diminuée.

Lors de son intervention, le représentant de la Libre Pensée a rappelé l'importance de la Commune de Paris dans l'histoire sociale de notre pays.

En effet, durant les quelques mois de son existence, la Commune réalise les réformes démocratiques essentielles que la bourgeoisie n'a pas alors accomplies : elle établit l'École laïque, gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons ; elle protège les libertés individuelles par un décret du 14 avril 1871 ; enfin, par un décret du 2 avril 1871, elle sépare l'État des Églises pour garantir à tous la liberté absolue de conscience.

Au chapitre de la République sociale, la mémoire ouvrière conserve, outre celui du décret du 20 avril 1871 interdisant le travail de nuit des boulangers, le souvenir du rapport, resté à l'état de projet, du militant de l'Association internationale des travailleurs (AIT) Léo Fränkel (1844-1896), président de la Commission du travail de la Commune, préconisant de créer « une organisation sociale qui donne aux travailleurs des garanties réelles de secours et d'appui en cas de chômage et de maladie. » Ainsi donc, dès 1871,

150 ans - 1871-2021, 150e anniversaire de la Commune de Paris Histoire, mémoires, combats, débats
Auteur : Ouvrage collectif – Éditeur : IRELP

en vente sur le site de la boutique FO https://www.boutique-fo.fr.

La terrible répression organisée par l'infâme Adolphe Thiers et les Versaillais pour la reconquête de Paris, coûtera au peuple de 10 à 20 000 morts, 40 000 arrestations et 4 000 déportations en Nouvelle-Calédonie.

Léo Fränkel dessine les contours de l'assurance chômage et de la sécurité sociale pour remplacer les monts de piété !

De son côté, un autre membre de l'AIT, Augustin Avrial (1840-1904), rédige le décret du 16 avril 1871 par lequel la Commune réquisitionne les établissements industriels abandonnés par les patrons « francs-fileurs » afin de relancer l'activité économique sous la responsabilité de groupements coopératifs. Il s'agit d'un projet d'émancipation potentiellement expropriateur qui n'aboutira pas faut de temps.

La terrible répression organisée par l'infâme Adolphe Thiers et les Versaillais pour la reconquête de Paris, coûtera au peuple de 10 à 20 000 morts, 40 000 arrestations et 4 000 déportations en Nouvelle-Calédonie.

Cet épisode tragique connu sous le nom de la « semaine sanglante » permettra à la bourgeoisie de mettre à bas toutes les avancées sociales votées ou mises en chantier par la Commune.

Aujourd'hui, cette même bourgeoisie au pouvoir, incarnée par le président de la République Emmanuel Macron qui ne peut se prévaloir d'aucune légitimité, s'empresse de détruire toutes les conquêtes ouvrières : la Sécurité sociale, l'assurance chômage, les services publics (école, santé), les libertés d'expression et d'organisation. Le gouvernement minoritaire ne tient que par la répression sans bornes et l'utilisation de toutes les dispositions antidémocratiques de la constitution de la Ve République du 4 octobre 1958 : limitation du débat parlementaire, vote bloqué, adoption sans vote d'un texte… L'heure est venue de se débarrasser « totalement de la hiérarchie politique » et de remplacer « les maîtres hautains du peuple par des serviteurs toujours révocables » (Marx)

CALENDRIER DES FORMATIONS UD FO 91

2ème Semestre

Dates des formations		Intitulés des formations
Mardi 05 septembre au Jeudi 07 septembre	⇨	Connaître ses Droits
Lundi 02 octobre au Vendredi 06 octobre	⇨	Fonctionnement et communication du syndicat
Lundi 20 novembre au Vendredi 24 novembre	⇨	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Lundi 04 décembre au Vendredi 08 décembre	⇨	Santé, Sécurité et Conditions de Travail - SSCT

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr

POUR NOUS CONTACTER

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

- **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

MH-12855_2004

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 651 832, n° LEI 969500E163LLL4UF62. Siège social : 62-68, rue Jean-Jaurès, 75013 Paris. DirCom Groupe VYV – © Getty Images – 04/23.
MUTUALITÉ FRANÇAISE

Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2023

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2023**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité… ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Téléchargez le mémento social 2023

www.groupe-vyv.fr

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GROUPE vyv